



## AJPP en tant que salarié et éventuelle démission

Par **Alisonsmt**, le **05/05/2025** à **17:21**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée dans une société depuis 2021. J'ai donné naissance à ma fille en 2022, qui malheureusement est née handicapée, depuis juin 2023 (fin de mon congé maternité), je suis en congé de présence parentale pour enfant malade et bénéficie de l'AJPP.

Cependant, mon employeur n'étant pas très "joyeux" de cette situation, tarde tous les mois à m'envoyer l'attestation AJPP nécessaire pour le paiement de la CAF. N'en pouvant plus de cette situation et sachant qu'elle risque de durer encore quelques temps, j'aurai aimé savoir quelles options étaient envisageables.

Puis-je démissionner et continuer à percevoir l'AJPP en étant demandeuse d'emploi? Existe-t-il tout de même un délai de carence de 4 mois durant lequel je ne pourrai prétendre à rien de la CAF ? Car ils m'ont indiqué qu'une démission peut importe les circonstances donnait lieu à ce délai de carence.

Est-ce que le fait d'éventuellement obtenir une rupture conventionnelle peut être finalement la meilleure solution ? Même si je préfèrerai l'éviter car j'imagine la réponse par avance....

Merci par avance pour vos réponses.